



Règlements du Tournoi Atome Provincial de Brossard

PARTICIPATION JANVIER 2020

Ce tournoi étant sanctionné par HOCKEY QUÉBEC & HOCKEY CANADA, seules les équipes affiliées à ces organismes peuvent y participer.

DIVERS

1. Toutes les joutes du Tournoi seront disputées à l'Aréna Michel-Normandin, 3105 boul. Rome, Brossard. De plus, il y aura plusieurs joutes qui auront lieu au Complexe Sportif Bell, situé au 8000, boulevard Leduc, Brossard. Voir sur le site web de l'Association du hockey mineur de Brossard pour les directions : www.ahmbrossard.com.
2. Après chaque joute, il y aura distribution de rafraîchissements et autres friandises pour les joueurs.
3. Toutes les équipes doivent se présenter au moins (1) heure avant l'heure prévue. Tous les joueurs doivent être prêts à se présenter sur la glace quinze (15) minutes avant l'heure prévue.
4. Lors de votre arrivée à l'Aréna, le gérant ou gérante devra se présenter au registrariat pour l'enregistrement de votre équipe. De plus, vous devrez avoir en votre possession les documents ci-dessous.

DOCUMENTS EXIGÉS À L'ARRIVÉE DES ÉQUIPES

A) Le calendrier des parties de ligue, tournois

B) Le permis de tournoi

C) Le formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe approuvé par un registraire d'association ou de région.

D) Les cinq (5) dernières feuilles de pointage

5. L'équipe locale devra avoir un chandail de couleur foncé et l'équipe visiteuse devra avoir un chandail de couleur pale. Advenant une même couleur de chandails ou similaire, l'équipe locale devra changer de chandails. Le responsable à l'accueil des équipes s'assurera du respect de cette règle.
6. La surface glacée sera repolée entre la deuxième & la troisième période en tout temps. Ce sera le seul temps de repos alloué aux équipes participantes. Une pause d'une minute sera permise entre la première & la deuxième période.
7. Un temps d'arrêt par équipe, sera permis durant toute partie ou il y aura une élimination.
8. Un maximum de 4 officiels d'équipe (dont **un détenant l'accréditation entraîneur HU sécurité**) sera accepté derrière le banc.
9. Seul les officiels d'équipe ainsi que les gérants/gérantes auront accès aux passages et chambres des joueurs et ce sans exception. Une passe leur sera remise au bureau du registrariat à leur enregistrement.
10. Les dirigeants d'équipes doivent présenter le cartable d'équipes, conformément à l'article 9.9.10 du guide des règlements administratifs, selon les normes prévues aux règlements des tournois, et **l'équipe sera responsable de le récupérer immédiatement après son dernier match.**

11. Advenant une discussion aux règlements du Tournoi, toute décision rendue par le Comité de discipline du Tournoi sera sans appel.
12. La durée des parties dans la classe A-B-C sera de deux périodes de 10 minutes et une période de 12 minutes chronométrées. Dans la classe AA-BB la durée des parties sera d'une période de 10 minutes & deux périodes de 12 minutes chronométrées.
13. Aucun officiel d'équipe n'est admis sur la patinoire. Nous aurons sur place un service de premier répondant en cas de blessure.
14. Pour le simple lettre, il y aura tirage au sort avant les matchs pour déterminer l'équipe locale lors des quarts, demi-finales et finales. Pour le double lettre, ce sera à partir des demi-finales.
15. Pour les périodes supplémentaires les règlements de Hockey Québec serviront à déterminer le gagnant de la partie en cours. (article 9.7.1)
16. Dans les classes AA-BB seuls les premiers et deuxième de chaque division accéderont aux rondes finales. Cependant si l'équipe ayant terminé premier se désiste, la deuxième du même groupe la remplacera et ainsi de suite.
17. Le tournoi ne se tient pas responsable de la perte de pièces d'équipement et des blessures subies par les joueurs, les responsables d'équipe et les spectateurs lors de leur séjour.
18. **Dans les classes AA-BB-A-B-C, si l'écart est de 7 buts lorsque deux périodes de jeu sont complétées, le temps sera continue jusqu'à la fin du match peu importe la diminution de l'écart (les punitions sont à temps arrêtés).**

Les règlements sont ceux de Hockey Québec & Hockey Canada, le règlement Franc-Jeu est appliqué. Le franc-jeu ne s'applique pas en période supplémentaire.

19. **Tous les joueurs et officiels d'équipes devront signer un registre avant chaque partie. Leur signature sera comparée à celle apparaissant sur le formulaire d'enregistrement d'équipe.** En cas de non-conformité, la signature sera reprise en présence du registraire et d'un responsable de l'équipe.
20. Aucune décision des officiels ne pourra être modifiée, en raison de l'enregistrement vidéo de toutes les parties.
21. Nous souhaitons que les entraîneurs et le personnel d'équipe derrière le banc se consacrent entièrement à l'encadrement de leurs joueurs. Par conséquent, il est interdit à tout officiel d'équipe derrière le banc, de filmer ou de photographier au moyen d'une caméra, d'une tablette, d'un téléphone cellulaire, ou de tout autre appareil, dans les instants précédant un match, pendant un match, dans les instants suivant la fin du match et la sortie des joueurs vers le vestiaire. Tout manquement à ce règlement pourrait être pénalisé.
22. La poignée de main se fera, en tout temps en début de partie, une fois la période de réchauffement complétée.
23. Les équipes auront accès à leur chambre **aussitôt que les responsables de l'accueil les auront avisées.** Après la partie, les équipes auront vingt (20) minutes pour libérer la chambre. Nous comptons sur votre collaboration afin de maintenir les chambres propres lors de votre départ. De plus, l'équipe sera tenue responsable de tout dommage causé par l'un de ses membres aux installations et aux équipements utilisés dans les arénas.
24. Tout joueur se retrouvant sur la patinoire devra porter son casque attaché. Le seul moment où il sera toléré de l'enlever, sera lors de la prise de photos à la première rencontre.
25. **Prendre note que toutes les équipes qui viennent de l'extérieur du Canada ne sont pas obligées de porter une bavette protectrice (gardien) et/ou un cache-cou. Le port des caches-oreilles est aussi facultatifs. Aucune demande ne sera accepté des équipes du Québec qui affronteront ces équipes. Règlement administratif 7.2.5**

PREMIERS SOINS

Si un joueur se blesse, seules les personnes accréditées en premiers soins du tournoi seront autorisées à se rendre sur la patinoire.

BON TOURNOI À TOUS ET BONNE CHANCE À TOUTES LES ÉQUIPES.

P.S. En cas d'intempéries, seul le Comité du Tournoi pourra annuler une joute